

**DECISION N° 091/D/EDC/DG/DEX/DRHAG/SDAG/SM/2022 DU 12 DEC 2022
Portant attribution du marché relatif à la réalisation des prestations de
restauration et service traiteur à la cantine de l'aménagement
hydroélectrique de Memve'ele, Objet de l'Appel d'Offres National Ouvert
N°002/AONO/EDC/CIPM/2022 du 09 juin 2022.**

Le Directeur Général de ELECTRICITY DEVELOPMENT CORPORATION (EDC),

Vu la Constitution ;

Vu le Décret N° 2006/406 du 29 Novembre 2006, portant création de la société Electricity Development Corporation (EDC);

Vu le Décret N° 2020/244 du 04 mai 2020, portant réorganisation et fonctionnement de la société Société Electricity Development Corporation (EDC) ;

Vu le décret N° 2020/245 du 4 mai 2020 portant approbation des statuts de la Société Electricity Development Corporation (EDC) ;

Vu le Décret N° 2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;

Vu la Résolution N° 026/EDC/CA/2009 du 24 juillet 2009 portant nomination du Directeur Général de la société Electricity Development Corporation (EDC) ;

Vu la Résolution N° 120/CA/EDC du 09 novembre 2018 portant Règles Internes de passation, d'exécution et de contrôle des Marchés de EDC ;

Vu l'Appel d'Offres National Ouvert N°002/AONO/EDC/CIPM/2022 du 09 juin 2022 pour la réalisation des prestations de restauration et service traiteur à la cantine de l'aménagement hydroélectrique de Memve'ele ;

Vu le Procès-verbal de la Commission Interne de Passation des Marchés de EDC en sa session du 16 septembre 2022 relatif à l'examen du rapport consolidé d'analyse des offres reçues dans le cadre à l'Appel d'Offres sus visé,

Vu le Procès-verbal de négociations du 09 novembre 2022 entre EDC et l'entreprise DELICES D'ARC EN CIEL,

DECIDE :

Article 1^{er}: L'entreprise DELICES D'ARC EN CIEL, Tel : (237) 672 307 292 / 677 343 334, est attributaire du marché relatif à la réalisation des prestations de restauration et service traiteur à la cantine de l'aménagement hydroélectrique de Memve'ele, pour un montant, Toutes Taxes Comprises (TTC) de 91 793 403 (quatre-vingt-onze millions sept cent quatre-vingt-treize mille quatre cent trois) FCFA, et un délai d'exécution de 12 (douze) mois à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage des prestations.



Article 2 : Le Directeur Général de l'entreprise **DELICES D'ARC EN CIEL**, ou son **représentant dûment mandaté**, est invité à se présenter au siège de la Société Electricity Development Corporation (EDC), au **Service des Marchés, 6^{ème} étage, porte 606**, pour l'établissement dudit marché.

Article 3 : La présente Décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Dr. Théodore NSANGOU

Ampliations :

- CA
- ARMP
- MINMAP
- CIPM/EDC
- Contribuable
- SM/EDC